

Déclaration matériaux et environnement de SAUTER

Produit



Modèle	TUC
Désignation	Thermostat universel
Gamme de produits	Régulateurs 2 points / thermostats
Groupe de produit de l'écobilan	Régulateur

Fabricant

Fr. Sauter AG
Im Surinam 55, CH-4016 Bâle

Système de gestion certifié selon

	depuis le	par
ISO 9001	10 août 1993	SQS
ISO 9001:2000	10 août 2002	SQS
ISO 14001:2004	10 août 2005	SQS
OHSAS 18001:1999	10 août 2005	SQS

Conception écologique du produit

Base	Système de gestion Fr. Sauter AG
Processus	Processus d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> Innovation de produits Établissement du bilan écologique

Description du produit	Conformité CE	
	Fonctionnement, exploitation, maintenance, entretien	PDS 21.700
Risque environnemental	Protection contre les incendies selon	EN 60695-2-11, EN 60695-10-2
	Charge calorifique ¹	31,1 – 32,7 MJ
	Substances dangereuses ²	Conforme à RoHS 2011/65/UE
	Substances interdites (voir le lien ci-dessous)	Conforme à REACH 1907/2006/CE
	Composants à halogène (provoquent de la fumée corrosive)	Aucun
	Liquides polluant le milieu aquatique	Aucun
Emballage ³	Substances explosibles	Aucune
	Carton 133x88x76 mm	28,0 g

Matériaux

	Poids total du produit ⁴	Fiche de données de sécurité (FDS)	Code CED ⁵
Plastique			
ABS	38,0 – 38,66 g	Oui	20 01 39
NBR	0,7 g	Oui	20 01 39
PA6	62,7 g	Oui	20 01 39
PC	21,2 g	Oui	20 01 39
PMMA	4,6 g	Oui	20 01 39
POM	0 – 0,92 g	Oui	20 01 39
TPE	1,2 g	Oui	20 01 39
Métal			
Acier zingué	7,6 g	Non requis	20 01 40
Acier inox	70,5 (TUC108F001)	Non requis	20 01 40
Laiton, tous les alliages	70,5 – 105,8 g	Non requis	20 01 40
Circuit imprimé			
Circuit imprimé assemblé, flux de soudure sans plomb	0 g	Non requis	20 01 36
Divers			
Huile réfrigérante « BAYSILONE FLUID KT 5 »	1,0 – 1,5 cm ³	Oui	13 03 10
Matériaux composites	83 g		

¹ Voir **Remarques** en dernière page

² Ne concerne que les appareils électriques

³ Directive 94/62/CE et document ultérieur, décision 97/129/CE

⁴ Voir **Remarques** en dernière page

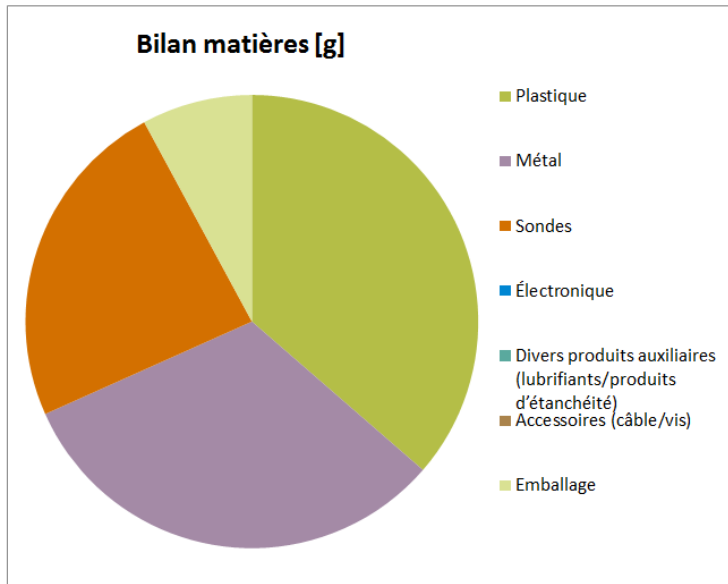
⁵ Directive 75/442/CEE et document ultérieur, décision 2001/118/CE



Remarque

Le bilan matières présenté ci-après et le calcul des impacts environnementaux se rapportent au modèle TUC407F002.

Bilan matières



Besoin en énergie dans la phase d'utilisation

Puissance requise des composants

Puissance absorbée minimale 0 W

Puissance absorbée moyenne 0 W

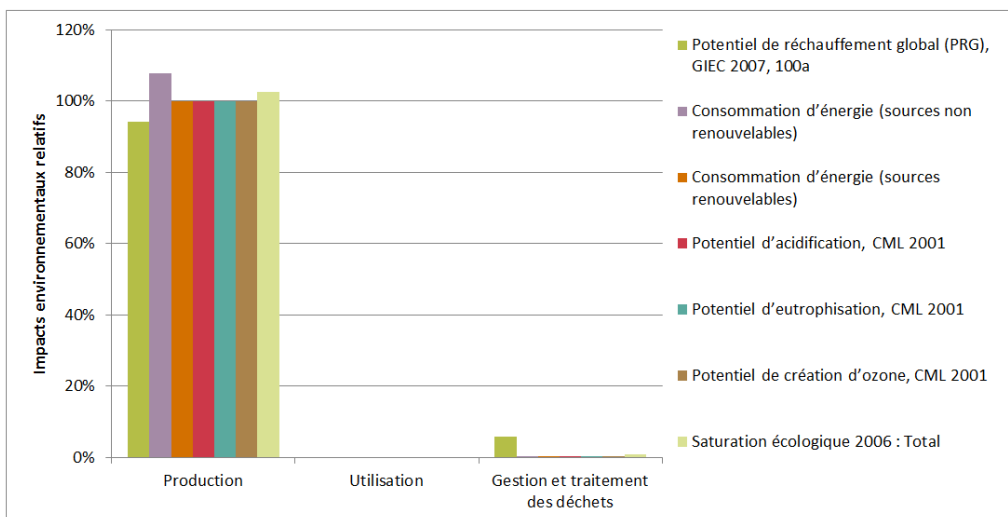
Consommation énergétique annuelle typique 0 kWh

L'évaluation du besoin en énergie a été réalisée pour un scénario d'utilisation typique. L'évaluation de la consommation de courant durant la phase d'utilisation se base sur le mix d'électricité européen défini dans ecoinvent 2.2.

Calcul des impacts environnementaux

Évaluation tout au long d'un parcours de vie de 8 ans pour un scénario d'utilisation typique. Les résultats représentés se basent sur la méthode de la saturation écologique qui regroupe l'évaluation des différents impacts environnementaux en un indicateur : les « unités de charge écologique ». La méthode s'inspire des objectifs environnementaux de la Suisse et évalue les différents impacts en fonction de la réalisation des objectifs (« Distance to Target »).

Indicateur	Unité	Production	Utilisation	Gestion et traitement des déchets	Total
Potentiel de réchauffement global (PRG), GIEC 2007, 100a	kg CO2 eq.	2.3	-	0.1	2.4
Consommation d'énergie (sources non renouvelables)	MJ eq.	43	-	0.1	40
Consommation d'énergie (sources renouvelables)	MJ eq.	5.5	-	0.00	6
Potentiel d'acidification, CML 2001	kg SO2 eq.	7.17E-02	0.00E+00	4.62E-05	7.17E-02
Potentiel d'eutrophisation, CML 2001	kg PO4- eq.	3.11E-02	0.00E+00	4.04E-05	3.12E-02
Potentiel de création d'ozone, CML 2001	kg C2H4 eq.	2.89E-03	0.00E+00	1.48E-06	2.90E-03
Saturation écologique 2006 : Total	UBP	12'300	-	110	12'000



Le rapport entre les valeurs générées par l'utilisation et celles générées par la réduction et l'élimination varie selon l'intensité de l'utilisation (scénario d'utilisation).



Produit :

Dans le cadre de l'élimination des déchets, l'appareil est classifié comme un équipement électrique et électronique (déchets électriques/électroniques) et ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Cela s'applique particulièrement au circuit imprimé assemblé.

Dans certains cas, il est impératif en raison de la législation, ou important d'un point de vue écologique, de soumettre les composants spéciaux à un traitement à part.

Emballage :

Recyclable

Tenez compte de la législation locale actuellement en vigueur (DEEE 2012/19/UE).

Remarques particulières :

Aucune

Remarques

⁽¹⁾ charge calorifique selon le modèle :


TUC101F003	3,9 MJ
TUC102F001	3,9 MJ
TUC105F001	3,9 MJ
TUC106F001	3,9 MJ
TUC107F001	3,9 MJ
TUC108F001	3,9 MJ
TUC207F003	3,9 MJ
TUC303F001	4,0 MJ
TUC307F001	4,0 MJ
TUC407F001	4,0 MJ
TUC407F002	4,0 MJ

⁽²⁾ poids selon le modèle :


TUC101F003	301,52 g
TUC102F001	289,52 g
TUC105F001	289,52 g
TUC106F001	289,52 g
TUC107F001	289,52 g
TUC108F001	289,52 g
TUC207F003	301,52 g
TUC303F001	292,56 g
TUC307F001	292,56 g
TUC407F001	292,56 g
TUC407F002	327,81 g

Profit pour l'environnement Avec ces produits, nous contribuons considérablement à l'économie d'énergie dans les bâtiments et à la réduction du réchauffement global. Dans le domaine « Green Buildings », nos produits assurent la satisfaction optimale des besoins du client et une grande rentabilité du bâtiment tout au long de son cycle de vie.

Domaine d'application La présente déclaration est une déclaration environnementale qui se base sur la norme ISO 14025 et décrit les impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie. La déclaration a été rédigée de manière concise et n'a fait l'objet ni d'une vérification externe ni d'un enregistrement. Les données recueillies avec les inventaires de données existants sur les processus de production ont été évaluées à partir de la base de données européenne ecoinvent 2.2. Le besoin d'énergie pendant la phase d'utilisation du produit a été déterminé sur la base du groupe de produit correspondant de l'écobilan, des applications CVC usuelles et des conditions climatiques moyennes en Suisse.

 **Exclusion de responsabilité : la présente déclaration est fournie uniquement à des fins d'information.**

Nous nous réservons le droit de modifier les données qu'elle contient sans préavis. Fr. Sauter AG décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant résulter des informations mentionnées ci-dessus.

 Les représentants locaux de SAUTER vous communiqueront de plus amples informations sur les aspects environnementaux et sur l'élimination des déchets en particulier.

Références

Ecoinvent 2010, données ecoinvent v2.2, Centre suisse pour les inventaires écologiques, Dübendorf
Écobilans OFEV 2008 : méthode de la saturation écologique - écofacteurs 2006, OFEV